CONSEILS LOCAUX

RENTREE SCOLAIRE 2009…..MODE D'EMPLOI

La rentrée des classes est un événement important pour tous les élèves et leurs parents. C'est aussi la reprise des activités des Conseils Locaux de Parents d'Elèves et la mise en place de nouvelles organisations, l'accueil de nouveaux adhérents, la rencontre des parents et des équipes pédagogiques, et la préparation des élections.

Les bureaux locaux élus en 2008/2009 ne termineront leur mandat qu'à l'issue de l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale de rentrée. Ils doivent donc assurer l'organisation de la rentrée. Si vous n'envisagez pas de vous représenter, nous vous remercions de transmettre cette lettre à un éventuel candidat à votre succession, ou à un autre membre FCPE du Conseil local.

MISE EN ROUTE DU CONSEIL LOCAL DE PARENTS D'ELEVES

L'ancien bureau invite tous les parents de l'établissement scolaire à une réunion d'information sur la FCPE. qui est généralement suivie par l'assemblée générale de rentrée des adhérents FCPE.
Un administrateur départemental peut venir vous aider à présenter la FCPE et à répondre aux questions lors de l'assemblée (contacter le CDPE63).

Il convient aussi d'établir la liste des adhérents et de valider la mise à jour des cotisations; puis de constituer le bureau composé à minima d'un **président, d'un trésorier, d'un secrétaire**.
La déclaration de bureau doit se faire rapidement après l'Assemblée générale.

LE BUREAU

La fiche de bureau est à transmettre au Conseil départemental, même si celui-ci n'est pas renouvelé depuis l'an dernier :
- par mail (fcpe.cdpe.63@wanadoo.fr)
- ou par courrier : FCPE 63 - 17 rue Jean-Richepin - 63000 Clermont-Ferrand

Pour être validé, le bureau doit impérativement comprendre des membres dont les adhésions sont réglées.

Pour une meilleure diffusion des infos, veuillez nous mettre, au moins, une adresse mail (si possible plusieurs : celle du Président ou de la Présidente et de votre référent communication ou tout autre personne souhaitant recevoir les infos de la FCPE)
Voir document joint en annexe.

FCPE 63 CONSEIL DEPARTEMENTAL
17, Rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand ☎. 04 73 92 06 78 **Fax**. 04 73 91 92 20 **Email** : fcpe.cdpe.63@wanadoo.fr

ADHESIONS

Elles doivent être envoyées au CDPE au plus tard pour le 30 octobre 2009 accompagnée du chèque de reversement correspondant et des bulletins individuels d'adhésion.
Il est important de respecter cette date car le CDPE a un long travail de saisie et de mise à jour des fichiers à effectuer, pour une remontée à la FCPE nationale.
Si des adhésions vous parvenaient après cette date vous pourrez toujours nous faire un ou des envois complémentaires (garder une copie du document ou à défaut appeler le siège du département pour qu'il vous en fasse parvenir un nouvel exemplaire).
N'oubliez pas que cet envoi est à l'origine de l'abonnement de vos adhérents à la *Revue des Parents*, voir à *La famille et l'école* s'ils ont pris cette option.
Il est important de s'assurer que toutes les personnes représentant la FCPE dans les instances officielles sont bien à jour de leur cotisation.

Vous trouverez dans cette lettre la fiche de reversement des cotisations.

Les parents « isolés » peuvent retourner leur bulletin au CDPE. Toute adhésion arrivée directement au CDPE est transférée au Conseil local existant, avec le montant de la cotisation locale s'il y a lieu.

Après avoir déposé les chèques des adhérents sur le compte bancaire du conseil local, le nouveau bureau transmet au CDPE, dans les meilleurs délais l'ensemble des originaux des bulletins d'adhésions en sa possession et vérifie auparavant que le bulletin est convenablement et lisiblement renseigné :

- Coordonnées complètes avec téléphone et adresse électronique,
- Nom(s) de famille(s) du ou des responsables,
- Nom(s) des enfant(s) si différents de celui des responsable; classes et établissements fréquentés, avec le nom de la ville,
- Nom du Conseil local où la cotisation principale a été versée,
- Montant de l'adhésion avec ou sans abonnement,

Les fiches de transmission (liste des adhérents) et de reversement ci-jointes devront être complètement renseignées. La part locale de 3,50 € est donc à déduire de l'adhésion totale. Le règlement par chèque global du conseil local doit intégrer le montant total des parts nationales, départementales et des abonnements.

NB : Toute adhésion 2009/2010 qui parviendra au CDPE avant le 31/12/2009 fera l'objet d'un reçu fiscal, établi par le CDPE, pour la déclaration de revenus 2009. Ces reçus fiscaux seront envoyés par mail à destination des trésoriers.
Les adhésions qui parviendront au CDPE 63 au-delà du 1er janvier 2009 feront l'objet d'un reçu fiscal pour la déclaration de revenus 2010.

FCPE 63 CONSEIL DEPARTEMENTAL
17, Rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand ☎. 04 73 92 06 78 **Fax**. 04 73 91 92 20 **Email** : fcpe.cdpe.63@wanadoo.fr

L'ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE : MODE D'EMPLOI

A cette occasion, il faut penser à inviter les chefs d'établissement en première partie afin de faire venir le plus de parents

Que votre Conseil local soit une section du Conseil départemental (pas de statuts propres) ou qu'il soit une association affiliée (déclarée loi 1901), vous devez tenir rapidement, en début d'année, une Assemblée Générale de vos adhérents.
Au cours de l'année, il est judicieux de réunir les adhérents au moins une fois par trimestre pour préparer les conseils de classes, ainsi qu'à l'occasion des Conseils d'Ecole ou d'Administration. Il est nécessaire que chaque conseil local se réunisse r**égulièremen**t afin de renforcer les liens entre les adhérents et la vie du conseil local.
Le bureau sortant présente les bilans d'activité et financier de l'année passée. Ensuite il faut procéder à l'élection d'un nouveau bureau et susciter des candidatures de parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration, aux conseils de classes
C'est aussi le moment ***pour fixer entre adhérents les axes de l'action et de l'organisation du conseil local pour l'année à venir***.
Sur le plan pratique, il est préférable d'organiser cette AG dans votre établissement scolaire. Si vous souhaitez la présence d'un administrateur départemental pour l'animation de votre Assemblée Générale de rentrée, **n'hésitez pas à contacter le CDPE 63**.
L'assemblée générale de rentrée qui réunit tous les adhérents est le plus souvent précédée d'une réunion d'information sur la FCPE, occasion d'inviter tous les parents susceptibles de renforcer l'équipe du Conseil local de parents. Nous vous conseillons d'inviter à cette réunion le directeur d'école ou le chef d'établissement pour la présentation de l'établissement et pour répondre aux interrogations des parents.

L'EXTRAIT DES DELIBERATIONS

C'est le seul document valable pour procéder à des modifications de signatures sur le compte bancaire. Il doit être obligatoirement signé par la présidence du CDPE pour être valable.
Nous vous rappelons que tous les conseils locaux non constitués en association locale (statuts locaux déposés en préfecture) sont des antennes délocalisées du CDPE et de ce fait placés sous sa responsabilité.

Voir document joint en annexe.

FCPE 63 CONSEIL DEPARTEMENTAL
17, Rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand ☎. 04 73 92 06 78 **Fax**. 04 73 91 92 20 **Email** : fcpe.cdpe.63@wanadoo.fr

ASSURANCE ET SACEM

Les conseils locaux n'ont pas à contracter une assurance responsabilité civile (location de salle, fête de l'école ...), ils sont couverts par celle du national (faire la demande de l'attestation auprès du CDPE).
Nous bénéficions de conditions particulières auprès de la SACEM.
Sur ces 2 points, en cas de besoin ou de précisions contacter le CDPE.

AIDE SOLIDARISTE

Lorsqu'un conseil local rencontre des difficultés de trésorerie, il peut faire appel au Conseil Départemental **pour demander une Aide Solidariste**.

Pour cela :

- Adresser un **courrier** en indiquant l'objet de votre demande (projet d'action FCPE),
- L'**état de la trésorerie**.
- Copies des trois derniers **relevés de compte bancaire**.

Un accord écrit vous sera retourné après **avis du Conseil d'Administration Départemental**.

INSCRIPTION EN LIGNE

Après le compte rendu de la commission 3 du dernier congrès, il en ressort que la FCPE63 doit poursuivre son mode de communication plus rapide et plus réactif entre les adhérents et le conseil départemental.

Son objectif reste l'envoi par mail de :

- La lettre d'information aux conseils locaux
- Les informations sur des dossiers nationaux d'actualités,
- L'actualité locale (organisation de manifestations, de réunions ou de soirées)

Seuls les présidents des conseils locaux reçoivent la lettre d'infos par courrier.

Pour recevoir les informations, tous les adhérents* peuvent s'inscrire ou se réinscrire à l'adresse suivante : http://fcpe63.free.fr/cl

* Seules les personnes à jour de leur cotisation d'adhésion pourront bénéficier de ce service.

Pour toute demande d'information ou en cas de difficultés,
n'hésitez pas à nous contacter au 04 73 92 06 78 à nos heures de permanences.

FCPE 63 CONSEIL DEPARTEMENTAL
17, Rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand ☎. 04 73 92 06 78 **Fax**. 04 73 91 92 20 **Email** : fcpe.cdpe.63@wanadoo.fr